

# CONDITIONS INSCRIPTION

## FESTIVAL JEUNESSE DU COURT-MÉTRAGE

### **Article 1 : Dates et lieux**

Le festival jeunesse du court-métrage organisé par les Jeun'en Folie du Théâtre Bambino se déroulera :

- le jeudi 15 juillet 2021 de 14h à 17h30 , ouvert aux structures jeunes et aux accueils de loisirs
- et le vendredi 16 juillet 2021 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, ouvert aux structures jeunes et aux accueils de loisirs
- et le samedi 17 juillet 2021 de 15h à 22h30 , ouvert au tout public

Aux Aix d'Angillon dans le département du Cher (18), au centre culturel.

### **Article 2 : Conditions d'admission**

Le festival est ouvert aux films courts qu'ils soient de fiction, documentaire ou d'animation. Ils peuvent être préventifs ou créatifs.

Ils doivent être scénarisés et réalisés par des jeunes de 11 à 25 ans qui habitent en Région Centre Val de Loire. Les jeunes peuvent être accompagnés dans leur démarche par des professionnels de l'éducation et de l'image.

La durée d'un film doit être impérativement comprise entre 4 et 15 minutes (générique inclus).

Il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la SACEM et de respecter les droits en vigueur (droit d'auteur, droit à l'image).

### **Article 3 : Inscription des films**

L'inscription au festival est gratuite et se fait en ligne sur le site : [www.jeunenfolie.com](http://www.jeunenfolie.com).

Le court métrage devra être envoyé sous un format : DVD, lien vidéo-youtube, ou possibilité de nous l'envoyer via "wetranfer" en format numérique avi, mp4, mkv. Si une affiche du court métrage a été réalisée, il serait intéressant de la transmettre également.

Les inscriptions débuteront le 15 décembre 2020 et se termineront **le 2 mai 2021**. Au-delà de cette date, les films réceptionnés ne seront plus visionnés.

Les organisateurs souhaitent que tous les films reçus soient projetés lors de ce festival, s'ils remplissent bien toutes les conditions. Néanmoins si le nombre de films reçus dépassent le nombre possible d'accueil, une sélection devra être organisée.

#### **Article 4 : Possibilité de proposer des animations**

Si vous le souhaitez, les organisateurs proposent également aux participants l'organisation d'animations en lien avec les films projetés. Elles s'organiseront après les diffusions des films. Elles pourront durer entre 10 et 30 min. Il sera à la charge des participants de la créer (possibilité de faire venir un intervenant). Via le formulaire d'inscription, vous pourrez l'expliquer en quelques lignes, indiquer le matériel nécessaire, l'espace souhaité, le temps d'intervention ....

#### **Article 5 : Accueil des festivaliers présentant leur court-métrage**

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration restent à la charge des participants.

#### **Article 6 : Communication et presse**

Une affiche et un programme du festival du court métrage seront établis. Nous le communiquerons à tous les participants et via les réseaux sociaux, dans les commerces, aux établissements scolaires, aux structures jeunesse....

Lors du festival jeunesse du court métrage, des photographies des films pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, internet).

#### **Article 7 : Annulation**

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème indépendant de sa volonté.